

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2025-060 du 11 avril 2025

Objet : Création d'un office de tourisme intercommunal
: Avenant n°1 au lot n°4 – Plâtrerie/Isolation/Peinture

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu la Décision du Président n°2023-166 du 28 novembre 2023 portant attribution des marchés de travaux ;
Considérant la proposition d'avenant ci-jointe ;

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la création d'un office de tourisme intercommunal et pour faire suite à la défaillance de la société Alliance Cerame, membre du groupement titulaire du marché qui était en charge de la réalisation des prestations de carrelage-faïence, le présent avenant a pour objet d'agréer le transfert de la part du marché concerné au nouveau titulaire.

Article 2 : La société Eliez, mandataire solidaire du groupement, propose en substitution de la société défaillante, la société **Alliance Carrelage 87** - 15 rue Rémi Baudot 87000 LIMOGES. Cette dernière disposant des moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien la réalisation des prestations de carrelage-faïence dues au marché le pouvoir adjudicateur agréé le transfert du marché initial au nouveau titulaire.

Article 3 : La part du marché concerné est inchangé soit **16 599.59 € HT**.

Article 4 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Patrick DARY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/..... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 01 DE TRANSFERT

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix
Rue du 8 mai 1945
BP 28
87500 SAINT YRIEIX

Téléphone : 05.55.08.88.76
Télécopie : 05.55.08.21.80
E-mail : info@communaute-saint-yrieix.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Groupelement ELIEZ – NONY – ALLIANCE CERAME
ELIEZ – mandataire du groupement
6 rue de la Seynie
87500 SAINT-YRIEIX

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Création d'un office de tourisme intercommunal
Lot n°4 - Plâtrerie / Isolation / Peinture

Date de la notification du marché public : **12 décembre 2023**

Durée d'exécution du marché public : **15 mois compris congés et période de préparation.**

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **95 361.53**
- Montant TTC : **114 433.83**

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Faisant suite à la défaillance du membre du groupement titulaire du marché qui était en charge de la réalisation des prestations de carrelage-faïence, le présent avenant a pour objet d'agréer le transfert de la part du marché concerné au nouveau titulaire.

Article premier :

Par décision du 24 juillet 2024, le Tribunal de Commerce de Limoges a prononcé la liquidation judiciaire sans poursuite d'activité de la société Alliance Cerame (voir ci-joint), membre du groupement cité à l'article B.

Il est précisé par ailleurs que ladite société n'a pas débuté les prestations de carrelage prévues au marché.

Article 2 :

La société ELIEZ, mandataire solidaire du groupement, propose en substitution de la société défailante, la société ALLIANCE CARRELAGE 87 - 15 rue Rémi Baudot 87000 LIMOGES.

Article 3 :

La société ALLIANCE CARRELAGE 87 disposant des moyens humains et matériels nécessaires pour mener à bien la réalisation des prestations de carrelage-faïence dues au marché (16 599.59 € HT), le pouvoir adjudicateur agréé le transfert du marché initial au nouveau titulaire.

Article 4 :

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ NON

☐ OUI

F - Signature du titulaire du marché public

Le mandataire du groupement

A Saint yrieix la Perche , le 11/04/2025

SARL ELIEZ

SARL ELIEZ
6 rue de la Seyrie - BP 79
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE
T : 05 55 00 95 78 - Email : accueil@eliez.sarl
Siret : 482 457 918 00035
TVA : FR-03 482 457 918

Le co-traitant

A Limoges , le 11/04/2025

ALLIANCE CARRELAGE 87
SAS au capital de 3000 €
RCS Limoges 877 478 566
15 Rue Emile Baudot - 87000 LIMOGES
Tel : 05 55 00 95 78
Mail : alliancecarrelage87@gmail.com

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

Patrick DARY

H - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 4210

87 – HAUTE-VIENNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

Jugement prononçant

Date : 24 juillet 2024.

Jugement de conversion en liquidation judiciaire.

845 185 941 RCS Limoges.

ALLIANCE CERAM.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Activité : La vente et la pose de carrelages de mobiliers de salles de bains et accessoires parquets et autres revêtements de sols la pose de chape fluide l'isolation des sols des murs des plafonds et des rampants notamment par projections de mousse Polyurethane petits travaux du bâtiment (notamment électricité, plomberie ...) Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Adresse : 1, route de Gabillou, 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Complément de jugement : Jugement de conversion en liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl urbain associates, Prise en la personne de Maître Paul urbain 2 Place Winston Churchill 87000 Limoges